



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# Analyse financière rétrospective

## Commune de PONTHEVRARD

Présentée le  
Par Sophie LORGEUX  
Conseillère aux décideurs locaux  
Secteur CA Rambouillet Territoires

# SOMMAIRE

- 1) Présentation de la commune – données statistiques
- 2) Quelques notions d'analyse financière
- 3) Analyse financière rétrospective commune de Ponthévrard
- 4) Constat général et perspectives

## Données statistiques

### PONTHEVRARD

DEMOGRAPHIE	
Population légale 2022	683
Population légale 2020	654
Variation sur 3 ans	4,43 %
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> ) en 2020 (*)	266,5
Nombre de ménages en 2020 (*)	239

LOGEMENT	
<i>(Nombre de logements imposés à la TH)</i>	
Part des résidences principales (2022) (**)	98,80 %
Part des résidences secondaires (2022) (**)	1,20 %
Nombre de logements vacants (2022) (**)	0,00 %
Part des ménages propriétaires (2020) (*)	94,80 %

FISCALITE		Strate départementale	Strate régionale
Nombre de foyers fiscaux en 2022 (**)	309		
Nombre de foyers fiscaux en 2020 (**)	299		
Part des foyers non-imposables en 2022 (**)	31,70 %	33,00 %	38,50 %
Revenu fiscal moyen par foyer en 2022 (**)	47 180	46 246	38 375

ECONOMIE		Strate départementale	Strate régionale
<i>(Bases communales imposées en foncier bâti 2022)</i>			
% locaux d'habitation ordinaire (**)	94,50 %	86,50 %	69,30 %
% locaux d'habitation à caractère social (**)	0,00 %	0,10 %	0,30 %
% locaux à usage professionnel ou commercial (**)	5,50 %	11,20 %	17,50 %
% établissements industriels et assimilés (**)	0,00 %	2,00 %	12,80 %
Emploi total	194		
Taux de chômage (*)	5,40 %		

(\*) Données INSEE

(\*\*) Données DGFIP

L'analyse rétrospective porte sur les exercices 2020 à 2022.

Les strates de comparaison comprennent :

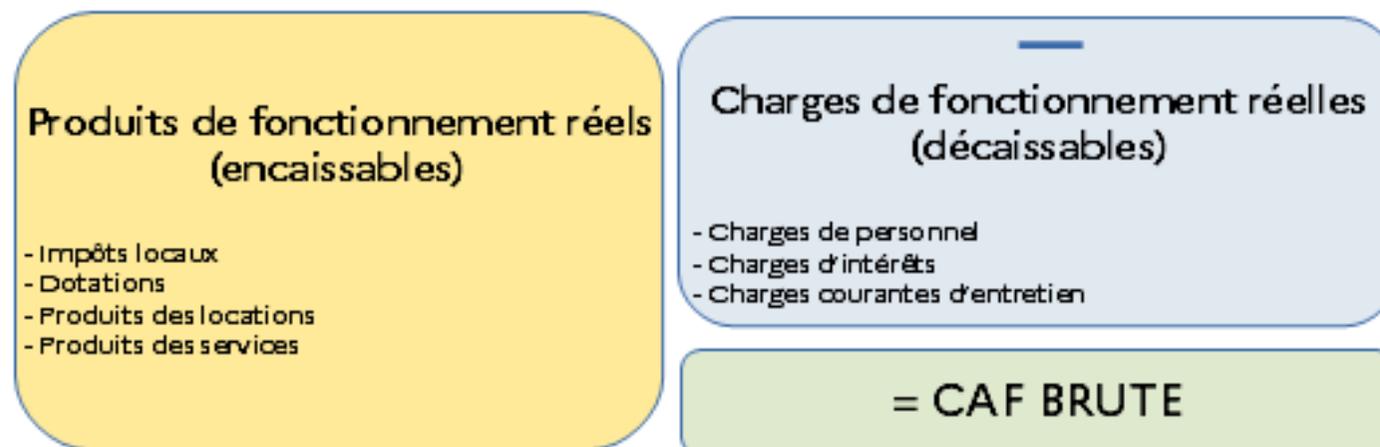
- 416 communes de 500 à 1 999 habitants pour la strate régionale ;
- 105 communes de 500 à 1 999 habitants pour la strate départementale.

## • La formation de l'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

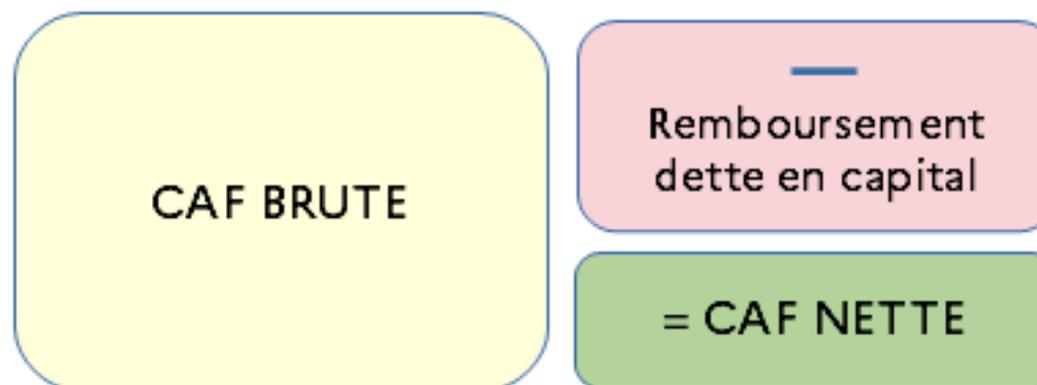
La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



- **La formation de l'autofinancement (suite)**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



- **Le fonds de roulement**

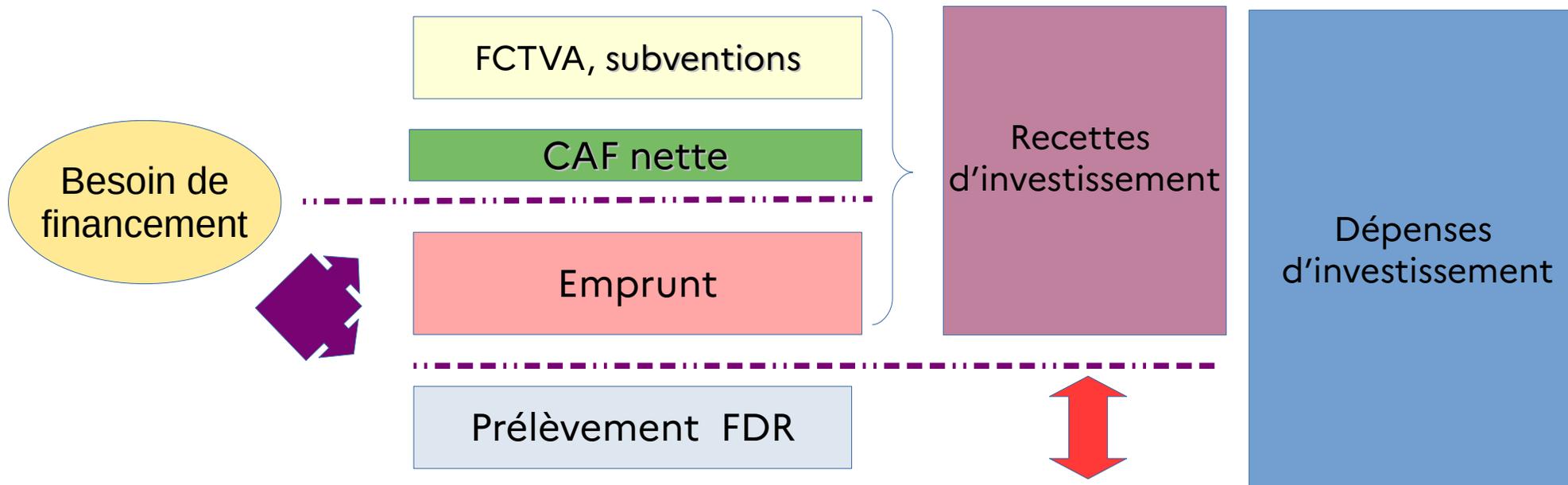
Le fonds de roulement mesure la trésorerie disponible pour couvrir le cas échéant le besoin issu du cycle d'exploitation et s'apparente à une réserve.

Sa première fonction est de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses de la commune.

Il peut servir aussi à anticiper le financement des investissements futurs.

Pour résumer, il constitue la marge de sécurité financière de la commune et doit être nécessairement positif.

- De la CAF au financement des investissements



## Produits et charges réels de fonctionnement

En €	Évolution des produits et charges réels			Évolution	
	2020	2021	2022	2021/2022	2020/2022
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>642 456</b>	<b>652 681</b>	<b>2 086 751</b>	<b>219,7 %</b>	<b>224,8 %</b>
Ressources fiscales	491 941	440 587	591 389	34,2 %	20,2 %
Dotations et participations	28 310	94 931	29 687	-68,7 %	4,9 %
Autres produits	122 205	117 163	1 465 675	1 151,0 %	1 099,4 %
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>1 086 735</b>	<b>581 407</b>	<b>607 962</b>	<b>4,6 %</b>	<b>-44,1 %</b>
Charges de personnel	412 027	298 563	286 512	-4,0 %	-30,5 %
Subventions, participations et contingents	27 423	23 540	24 401	3,7 %	-11,0 %
Charges financières	15 458	13 266	10 478	-21,0 %	-32,2 %
Autres charges	631 828	246 038	286 571	16,5 %	-54,6 %

Les produits réels de fonctionnement enregistrent une très forte progression sur la période rétrospective (+225%). En effet, suite à la clôture du budget annexe du lotissement « L'Orée du Bois », l'excédent de fonctionnement a été transféré au budget communal en 2022.

S'agissant des charges réelles de fonctionnement, elles sont en net retrait sur la période rétrospective.

Sur la période triennale, est donc constaté un effet « ciseaux » favorable : les produits progressent significativement alors que les charges diminuent de 44,1 %.

L'analyse des postes composant les produits et charges réels de fonctionnement est abordée dans les diapos suivantes.

## Structure des produits de fonctionnement 2021

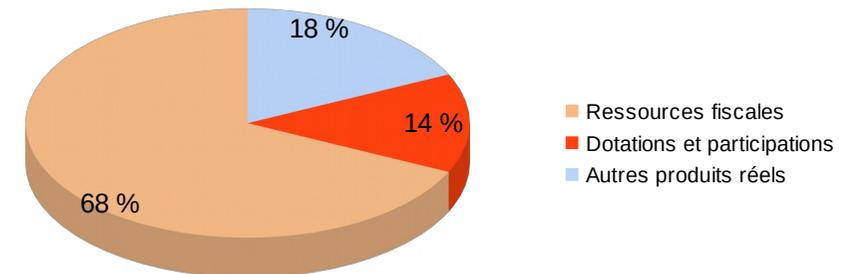
### REPERES

2021 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	659	587	561	453
Dotations et participations	142	92	180	222
Ventes et autres produits courants non financiers	175	115	101	107

Strate de référence :

Population : 669

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants



Ramenées par habitant, les ressources fiscales et les ventes/autres produits courants non financiers sont supérieures aux différentes strates de comparaison.

S'agissant des dotations et participations, bien qu'en deçà des strates de référence régionale et nationale, elles restent néanmoins supérieures aux communes yvelinoises de même strate.

En conclusion, les ressources fiscales constituent très nettement la première composante du panier de ressources de la commune en 2021.

*A noter : l'analyse de la structure des produits de fonctionnement a été réalisée sur l'année 2021. En effet, l'année 2022 n'a pas été jugée représentative considérant le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget annexe lotissement au budget communal pour 1 147 K€.*

## Analyse des postes de produits de fonctionnement

### - Ressources fiscales :

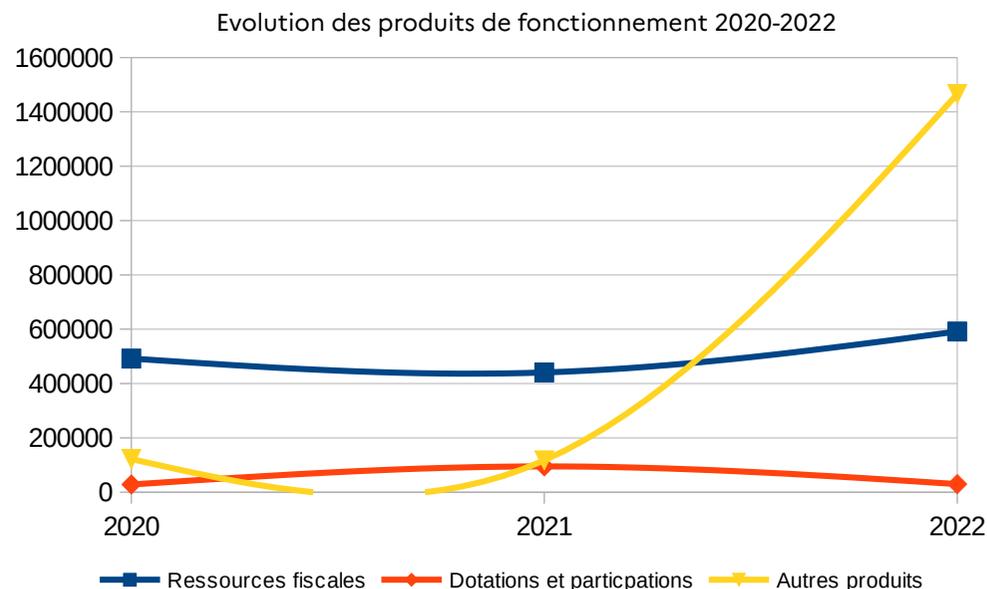
La commune de Ponthévrard dispose de ressources fiscales dynamiques. Celles-ci représentent 866 € par habitant contre 641 € pour la strate départementale.

La commune n'a pas augmenté ses taux de taxes foncières entre 2020 et 2022. Le produit fiscal supplémentaire généré chaque année est lié aux nouvelles constructions et à la revalorisation annuelle des bases foncières (+ 10 K€ entre 2021 et 2022).

Le taux de foncier bâti voté à 19,89 % en 2022 est en dessous du taux de la strate départementale de 23,36 %. La commune dispose donc d'une marge de manœuvre assez intéressante en matière de fiscalité.

### - DGF et autres dotations :

Les dotations augmentent d'environ 5 % entre 2020 et 2022 et représentent 43 € par habitant et sont légèrement en deçà de la strate de référence départementale de 76 € par habitant.



### - Autres produits :

Après une légère baisse entre 2020 et 2021, les autres produits enregistrent une très forte hausse en 2022.

En effet, l'excédent de fonctionnement du budget lotissement (en cours de dissolution) a été transféré au budget communal en 2022 pour un montant de 1 147 K€.

## Structure des charges de fonctionnement 2022

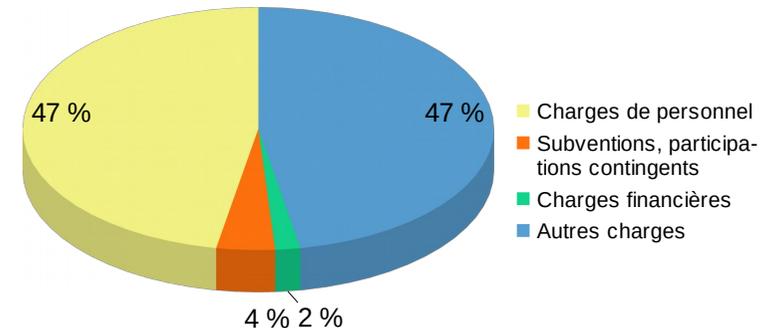
### REPERES

2022 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	348	252	273	231
Charges de personnel	419	311	319	301
Charges de gestion courante	83	113	132	118
Charges réelles financières	15	9	10	13
Charges réelles exceptionnelles	25	2	3	4

Strate de référence :

Population : 683

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants



Les charges de personnel représentent 47 % des charges de fonctionnement à égalité avec les autres charges (charges générales et de gestion courante).

Cette répartition est très proche de la moyenne constatée au sein du département des Yvelines, pour les communes relevant de la même strate (45 % pour les charges de personnel et 44 % pour les autres charges).

Ramenées par habitant, les charges générales et de personnel sont supérieures à la moyenne départementale.

Globalement, les charges réelles de fonctionnement baissent de 44 % entre 2020 et 2022 et s'élèvent à 607 K€ en 2022. Elles représentent 891€/hab. contre 747€/hab pour la strate départementale de comparaison.

## Analyse des postes de charges de fonctionnement

### - Charges de personnel :

Les charges de personnel baissent de 30,5 % entre 2020 et 2022. Elles s'établissent à 286 K€ en 2022 soit 419 €/habitant, niveau qui reste supérieur à la strate départementale de comparaison de 301 €/habitant. En 2020, les charges de personnel représentaient 630 €/habitant contre 275€/habitant pour la strate départementale.

### - Subventions et participations :

La participation au SDIS progresse d'environ 3 % par an entre 2020 et 2022 et s'établit à 23K€ en 2022 soit 34€/hab. contre 44€/hab. pour la strate départementale de comparaison.

### - Charges financières :

Les charges financières (intérêts des emprunts) baissent de 32,2 % entre 2020 et 2022. Elles s'établissent à 10K€ en 2022 soit 15€/hab., niveau quasiment équivalent avec la strate départementale de comparaison à 13€/hab.

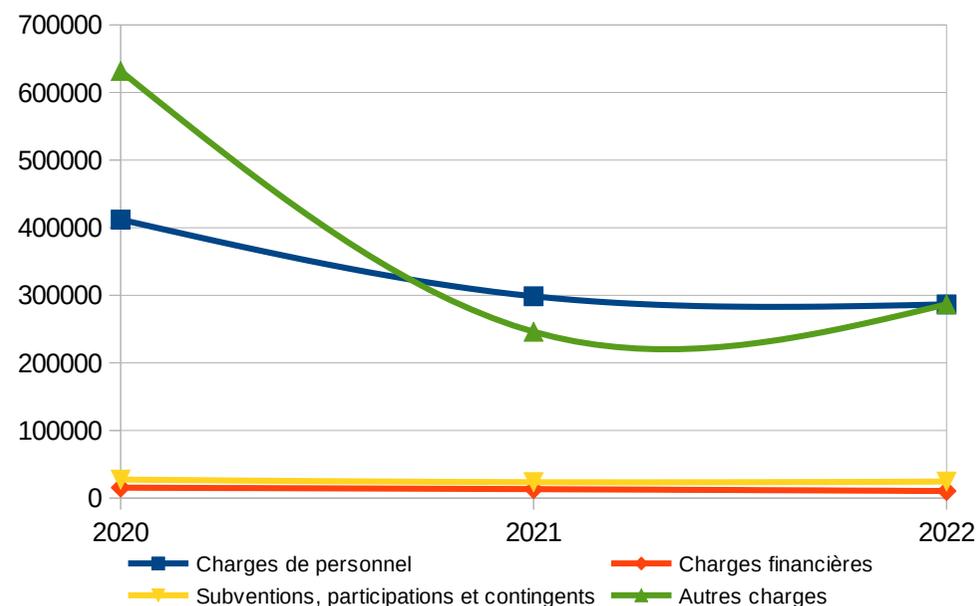
### - Autres charges :

Ce poste enregistre une forte baisse entre 2020 et 2021. En effet, la commune a transféré en 2020 sur le budget annexe du lotissement une indemnité liée au contentieux de la voirie de l'Orée du Bois générant ainsi une charge exceptionnelle sur le budget communal (268 K€).

Par ailleurs, une baisse significative a également été constatée entre 2020 et 2021 en matière de services extérieurs – locations mobilières (plus de location de tracteur en 2021 par exemple).

Considérant ces deux points, les autres charges réelles ont été divisées par deux entre 2020 et 2022 baissant de 631 K€ à 286 K€.

Evolution des charges de fonctionnement 2020-2022

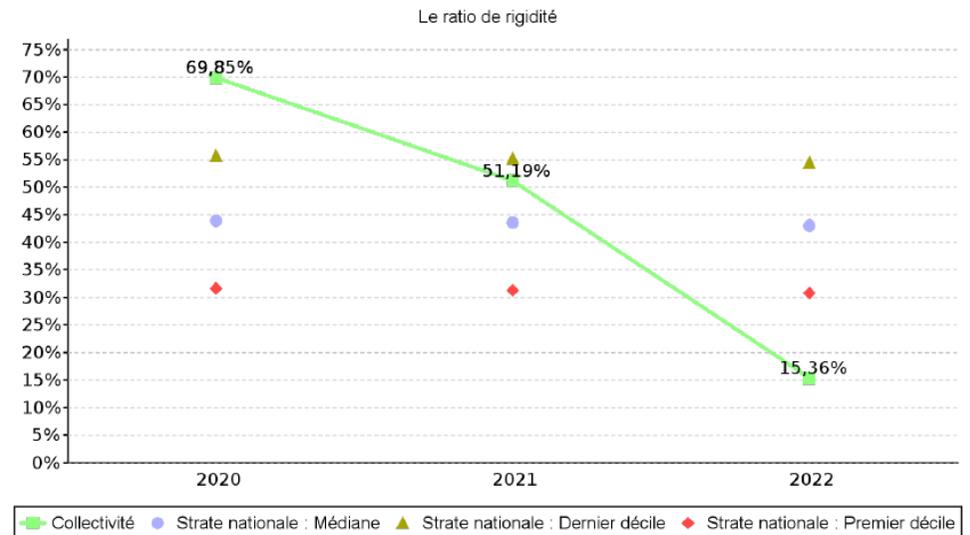


## Ratio de rigidité des charges structurelles

Ce ratio permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la commune est faible.

Après une très forte tension observée en 2020, ce ratio retrouve un assez bon niveau en 2021 (baisse des charges de personnel notamment) et devient très satisfaisant en 2022 (hausse des recettes de fonctionnement).



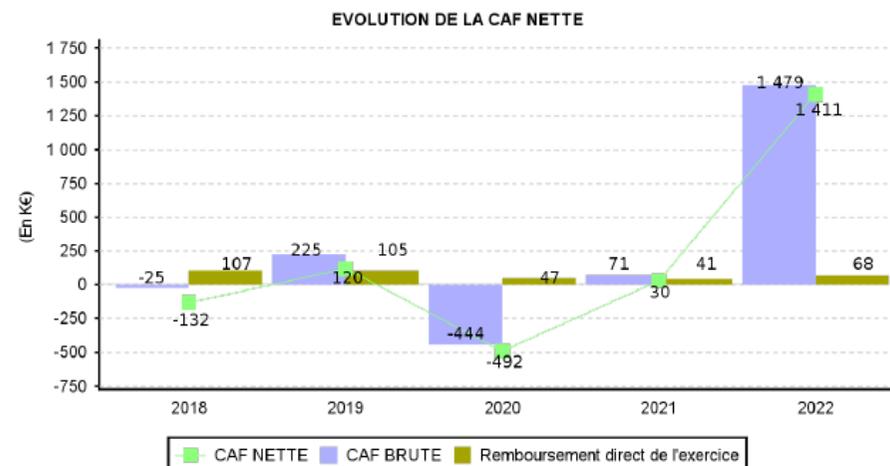
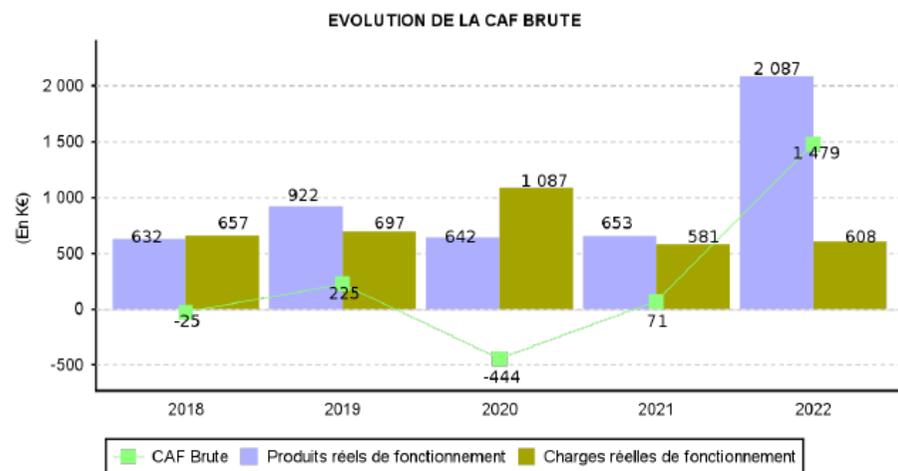
## Coefficient d'autofinancement courant

Ce ratio mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et ses remboursements de dettes (charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / produits réels de fonctionnement. (seuil d'attention appelée : 0,95 ; seuil d'alerte : 1,05)

Pour Ponthévrard, le ratio est en constante progression entre 2020 et 2022 ce qui s'avère satisfaisant.

	Le coefficient d'autofinancement courant			Repère - 2022
	2020	2021	2022	Strate départementale
Coefficient d'autofinancement courant	1,76	0,95	0,32	0,87

## CAF brute et CAF nette



Pour rappel, la capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement et utilisable pour financer les opérations d'investissement.

L'année 2020 est marquée par une CAF brute négative de -444 K€.

Mais celle-ci redevient positive dès l'année suivante pour croître très significativement en 2022 suite au transfert de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement.

A compter de 2021, la CAF brute permet donc de nouveau de supporter le remboursement de la dette en capital des emprunts de la commune.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette suit la même tendance que la CAF brute.

Après avoir été négative en 2020, elle redevient positive en 2021 et permet donc de dégager de l'autofinancement pour les futures dépenses d'investissement de la commune.

## Dépenses d'équipement

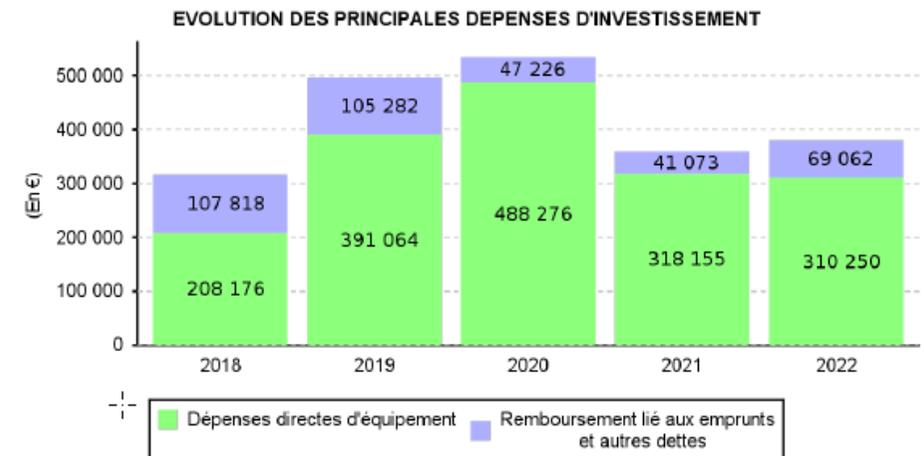
### Evolution

Sur les trois dernières années, la commune a réalisé des dépenses d'équipement de 370K€ en moyenne par an.

En 2020, la commune a réalisé de gros travaux d'enfouissement de réseaux pour un montant de 441 K€.

L'année 2022 marque un ralentissement dans la réalisation de travaux dans la commune.

Sur les 310 K€, 181 K€ porte sur la réintégration à l'actif d'un terrain issu du lotissement. De plus, la commune a investi dans l'achat d'un tracteur et d'un taille-haie pour un montant global de 98 K€.



Dépenses d'équipement		
Exercice	En € par habitant	Moyenne 78
2022	454	386
2021	476	357
2020	747	323
2019	618	362
2018	329	373

Ramenées par habitant, les dépenses d'équipement sont supérieures à la strate départementale de comparaison pour les trois dernières années.

La commune a donc mené une politique d'investissement assez dynamique notamment sur les années 2019 et 2020.

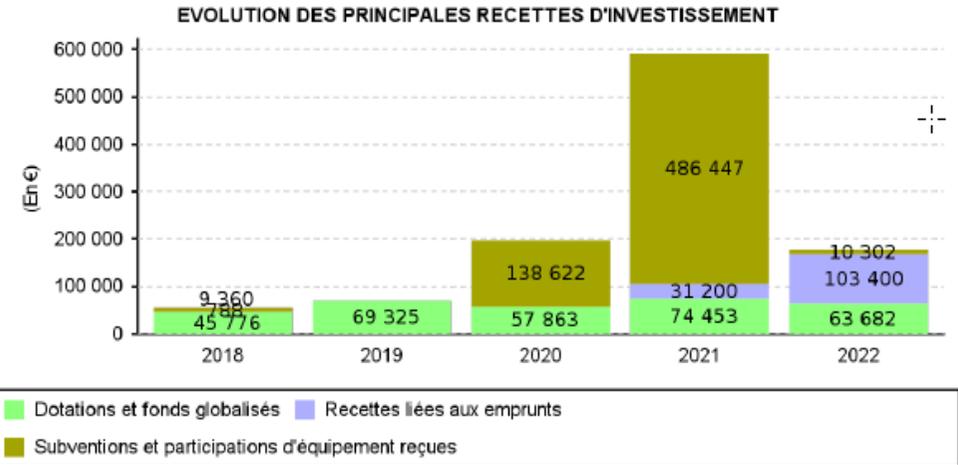
## Recettes d'équipement

### Evolution

Durant la période 2020-2022, la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant total de 134 K€.

Par ailleurs, la commune a perçu une subvention de 344 K€ versée par le syndicat d'énergie des Yvelines dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés en 2020.

A noter : la commune perçoit le FCTVA en N+2 créant ainsi un décalage de versement par rapport au paiement des travaux.



Subventions perçues			Dotations perçues (FCTVA, TAM...)		
Exercice	En € par habitant	Moyenne 78	Exercice	En € par habitant	Moyenne 78
2022	15	147	2022	94	71
2021	727	136	2021	111	72
2020	212	130	2020	88	67
2019	0	125	2019	109	63
2018	15	86	2018	73	62

Les dotations perçues sont d'un très bon niveau puisqu'elles représentent en 2022 par exemple 94€/hab. soit un niveau supérieur à la strate départementale.

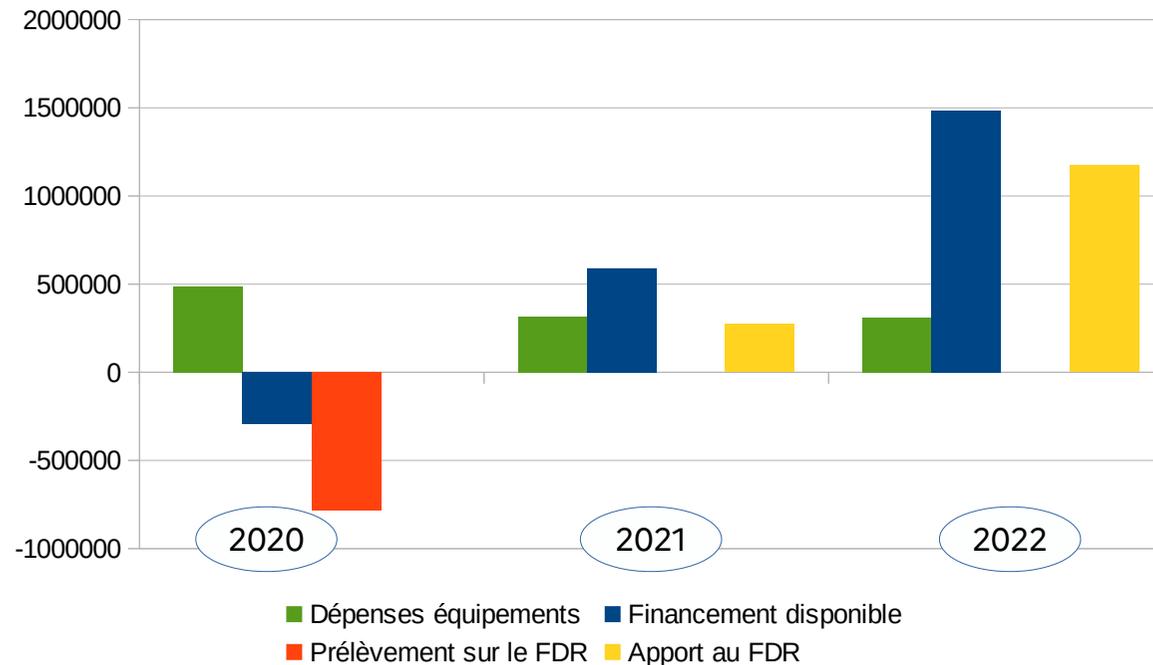
S'agissant des subventions, la commune les perçoit au fur et à mesure des travaux réalisés, généralement l'année qui suit le paiement. Elles sont donc d'un niveau significatif en 2020 et 2021 suite aux travaux d'enfouissement de réseaux en 2019 et 2020.

## Financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts. Il se décompose comme suit : CAF nette + subventions / dotations + cessions d'actif.

En 2021, le financement disponible de 591 K€ permet à la commune de payer ses dépenses d'équipements de 318 K€ mais également d'abonder son fonds de roulement pour 272 K€.

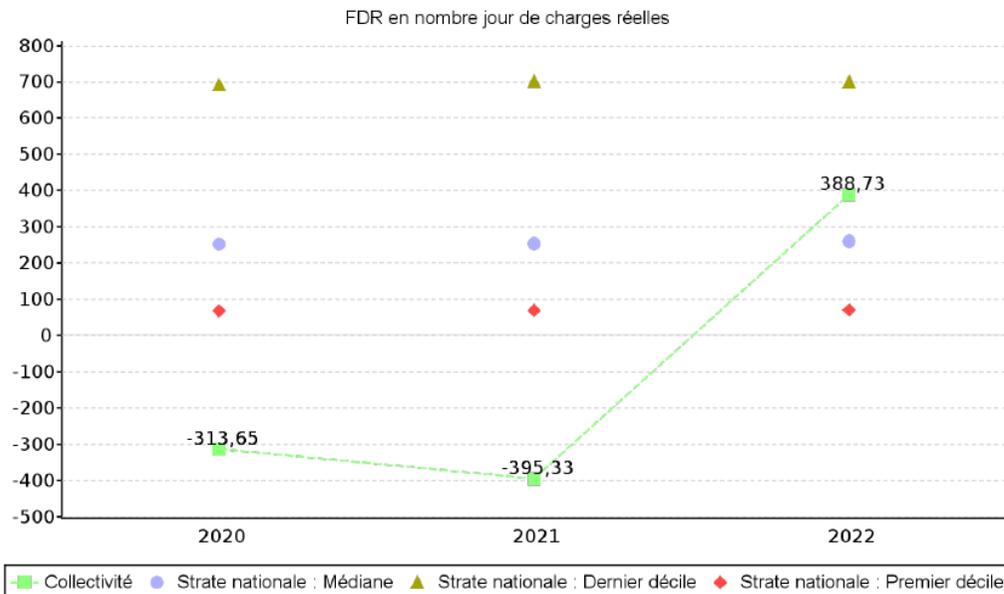
Le constat est encore plus marqué en 2022 puisque le financement disponible permet sans difficulté de supporter les dépenses d'équipements et d'abonder de manière significative le fonds de roulement (+1 173 K€).



## Le fonds de roulement

	Évolution du fonds de roulement			Repères - 2022
	2020	2021	2022	Strate départementale
<b>Fonds de roulement</b>	<b>-933 861</b>	<b>-629 715</b>	<b>647 486</b>	
Fonds de roulement en €/hab	-1 428	-941	948	737
FDR en nombre de jours de charges réelles	-314	-395	389	392

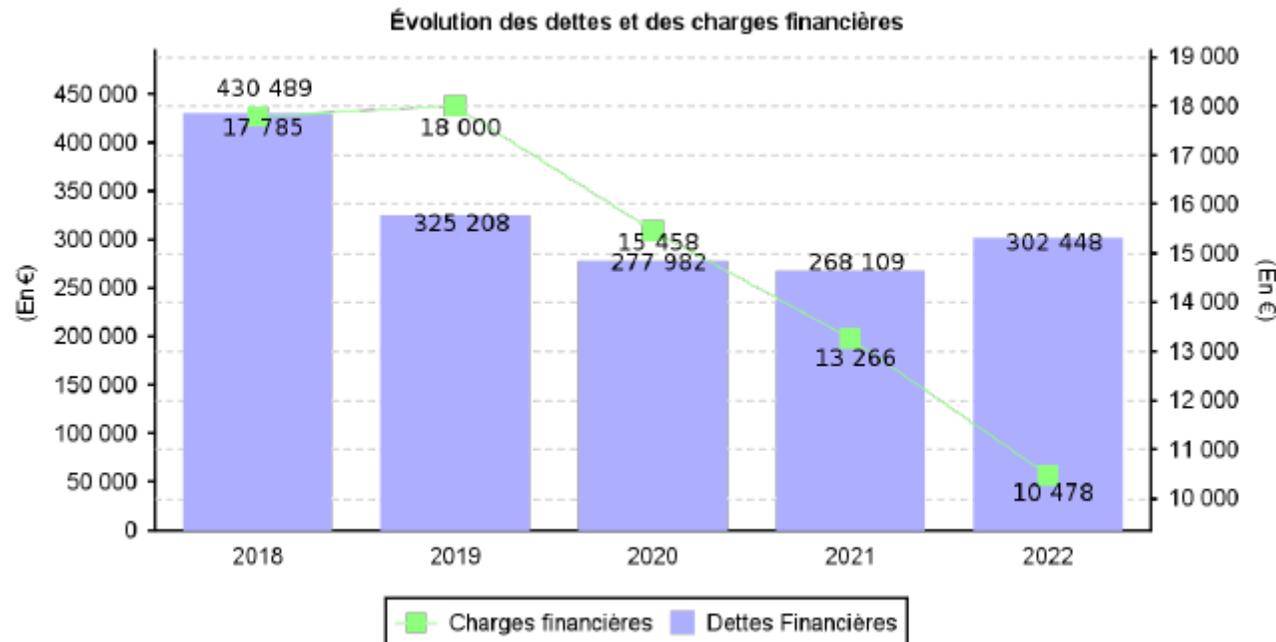
Le fonds de roulement redevient positif en 2022 et s'établit à 647 K€.  
Il représente 948€/hab., un niveau supérieur à la strate départementale de comparaison.



Le fonds de roulement au 31/12/2022 permet de couvrir 389 jours de charges réelles soit un peu plus d'une année soit d'un niveau équivalent à la strate départementale de comparaison de 392 jours.

Il se situe néanmoins au-dessus de la médiane de la strate nationale.

## La dette



Entre 2020 et 2022, la commune a souscrit deux emprunts (31 K€ en 2021 et 103 K€ en 2022).

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 302 K€ et augmente entre 2021 et 2022 (emprunt de 103 K€ sans intérêt souscrit en 2022 pour l'achat du tracteur).

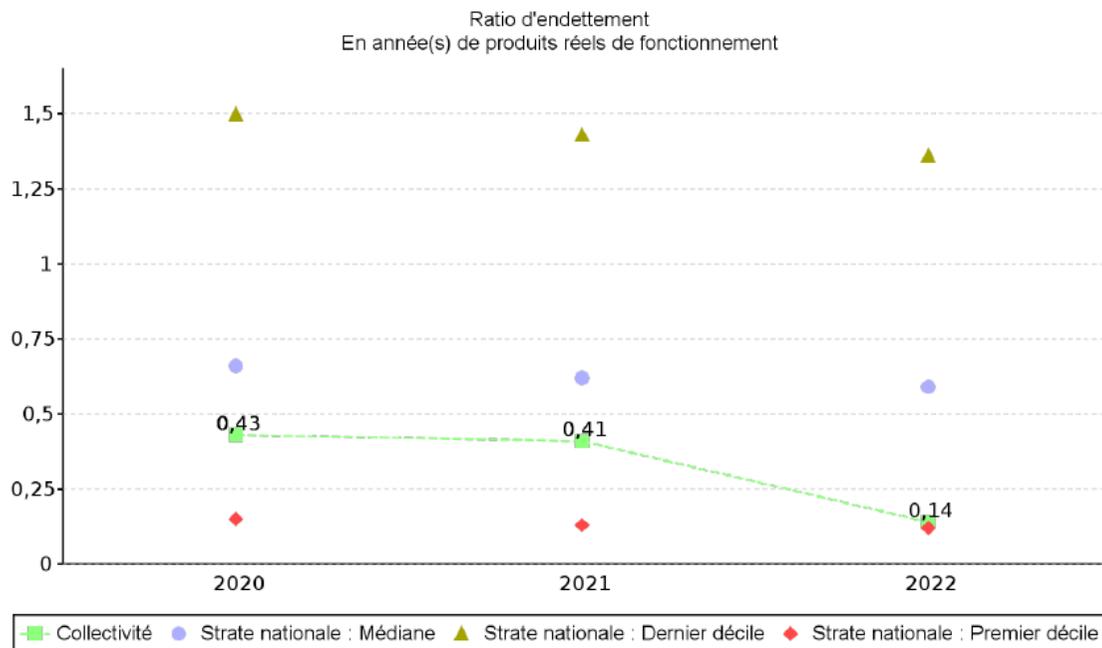
Il représente 443 €/hab soit un niveau légèrement inférieur à la strate départementale de comparaison à 471 €/hab.

Les charges financières sont en constante baisse sur la période 2020-2022 et s'établissent à 10K€ fin 2022.

Soit 15 €/hab. contre 9€/hab. pour la strate départementale.

## La dette

### Le ratio d'endettement



Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels de fonctionnement sur un exercice donné.

Il représente la durée de remboursement de la dette à un instant « T » par affectation totale des recettes de fonctionnement.

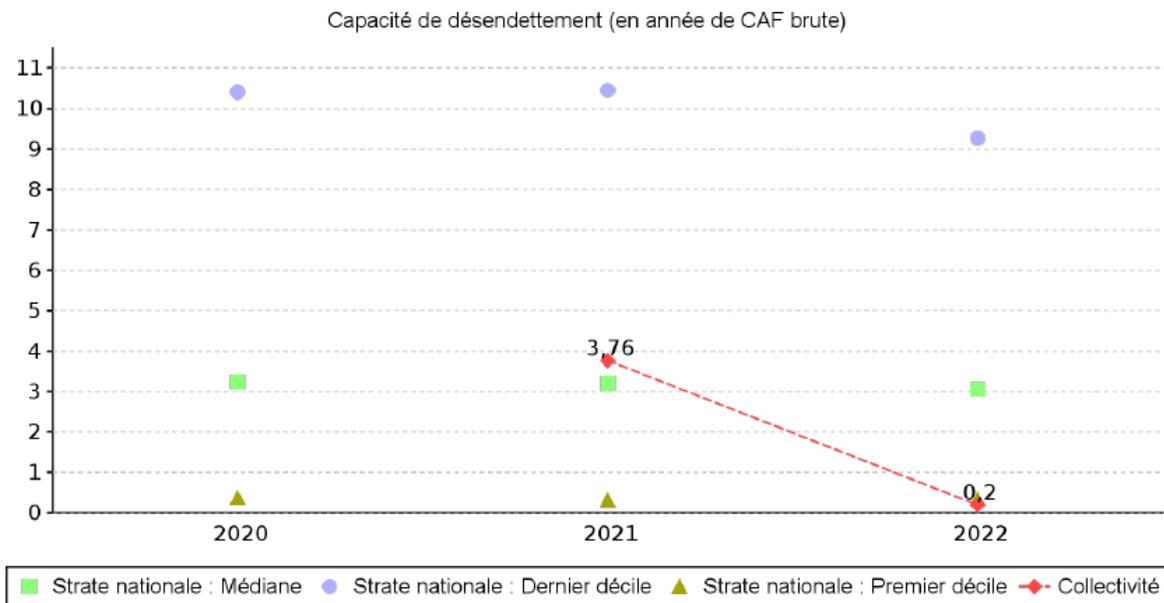
Calcul : Encours de la dette au 31 décembre N / recettes réelles de fonctionnement de l'année N

Le ratio est en baisse constante entre 2020 et 2022 et fléchit de manière significative en 2022.

Avec 0,14 année, il est au niveau du premier décile de la strate nationale et traduit une situation favorable de la commune.

## La dette

### La capacité de désendettement



\* Ratio non calculé lorsque la CAF brute est négative

**La capacité de désendettement**, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt.

Ce ratio est important pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant « T » par affectation totale de la CAF brute.

Calcul : encours total de la dette au 31 décembre N /recettes réelles de fonctionnement de l'année N

En 2022, la CAF brute permet de désendetter la commune au 0,2 année et se situe au niveau du premier décile de la strate nationale traduisant une situation favorable de la commune.

## La fiscalité

### Impôts locaux – bases d'imposition

En €	Bases nettes "ménages"	Repères - 2022	
		Commune	Strate départementale En €/hab
	2022		
Taxe d'habitation (TH)	16 437	24	230
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	934 226	1 368	1 848
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	11 560	17	40
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0

La commune dispose de bases de taxe foncière bâti qui, ramenées par habitant (1 368 €/hab.), est en deçà de la strate départementale de comparaison (1 848 €/hab.) mais néanmoins supérieures à la strate nationale (979 €/hab.)

S'agissant des bases TH des résidences secondaires, elles représentent 24 €/hab. contre 230 €/hab. pour le département. En effet, la part des résidences secondaires imposées à la TH ne représente que 1,2 %.

La commune n'a pas institué la taxe d'habitation sur les logements vacants ni délibéré pour limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles à usage d'habitation.

## La fiscalité

### Impôts locaux – taux

	Taux des impôts locaux votés par la commune			Repère - 2022
	2020	2021	2022	Strate départementale
Taux TH et THLV	7,29 %	7,29 %	7,29 %	7,74 %
Taux FB	8,31 %	19,89 %	19,89 %	23,36 %
Taux FNB	47,18 %	47,18 %	47,18 %	48,36 %

La commune n'a pas modifié ses taux d'imposition sur les trois dernières années.

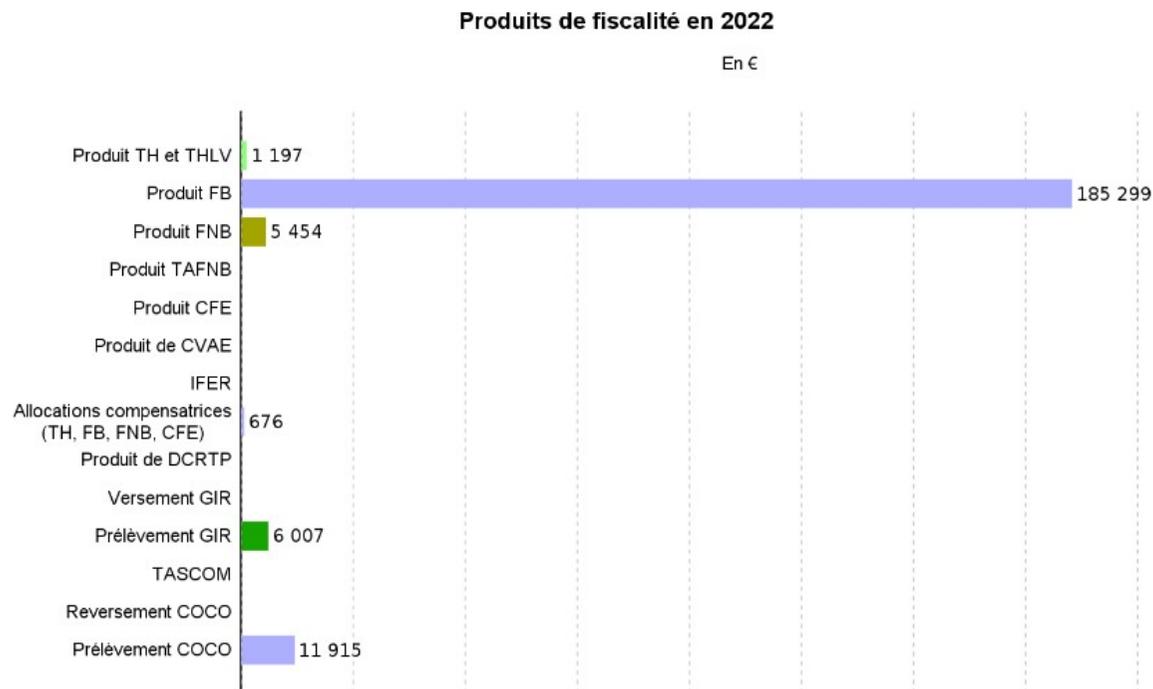
L'augmentation constatée entre 2020 et 2021 du taux de foncier bâti correspond au transfert de la part départementale de foncier bâti (+11,58%) dans le cadre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Il ne s'agit pas d'une décision de la commune mais d'une disposition législative.

Le taux de foncier bâti à 19,89 % est inférieur à la moyenne départementale (23,36%) comme le taux de foncier non bâti dans une moindre mesure.

## La fiscalité

### Impôts locaux – produits



Après la mise en place de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti constitue désormais la première ressource en matière d'impôts locaux (due par les ménages et les entreprises propriétaires).

Cette réforme se traduit également par un prélèvement de fiscalité lié à l'application du coefficient correcteur (-11 915 €), le transfert de la quote-part départementale de foncier bâti étant supérieur au produit de la taxe d'habitation perdue par la commune.

Celle-ci contribue également au fonds à hauteur de 6 K€ née de la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

## Constats et perspectives

Constat général : à la clôture de l'exercice 2022, la situation de la commune de Ponthévrard est satisfaisante.

La hausse de ses recettes de fonctionnement liée en partie par le transfert de l'excédent de fonctionnement de son budget lotissement conjuguée à une baisse de ses charges permet à la commune de dégager de l'épargne pour ses futures dépenses d'investissement.

### Points forts :

- Très bon niveau du fonds de roulement
- Marges de manœuvre en matière de fiscalité
- Endettement maîtrisé

### Marges de progression :

- Rationalisation des charges de fonctionnement

### Leviers d'action

- Consolidation de l'autofinancement sur les années à venir en prévision de futures dépenses d'investissement
- Activation possible du levier fiscal pour générer des produits supplémentaires
- Réflexion à mener sur la future politique d'investissement de la commune